

LA CHARTE | QUELLES SONT LES VALEURS PARTAGÉES PAR LES MEMBRES DE LA FAMDT ?



Nous pensons que chaque **groupe social**, tant qu'il est respectueux des **droits de l'homme** dispose de **droits culturels** qu'il convient de respecter et faire appliquer. Nous adhérons ainsi pleinement à la **déclaration de Fribourg** et nous tenons à la mettre en oeuvre à notre niveau. Nous pensons que ce qui est **patrimoine** et fait sens et **valeur culturels** n'est pas ce que désignent l'Etat ou les institutions comme étant patrimoine. En cela nous adhérons aux valeurs portées par les **conventions Unesco sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et sur la diversité culturelle**. Toutes les valeurs portées par la FAMDT sont contenues dans ces conventions ratifiées par la France mais, pour l'heure, non mises en oeuvre.

LES MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES : UN OBJET CULTUREL SPÉCIFIQUE

La FAMDT réaffirme une conception ouverte des musiques et danses traditionnelles. Ces éléments portent en eux des valeurs culturelles et politiques essentielles :

Une culture de l'oralité | Nous pensons que le mode d'élaboration et de transmission essentiellement oral de ces musiques et danses constitue leur principale spécificité et une grande richesse qu'il convient de préserver et de développer. Nous souhaitons que les cultures de l'oralité ne soient plus ignorées, méprisées ou combattues, mais au contraire défendues, promues et développées, en étroite complémentarité avec les traditions savantes et écrites de la France.

Une culture collective | Nous pensons que les musiques et danses traditionnelles sont avant tout des musiques et danses sociales et collectives. Étroitement liées à des contextes fonctionnels, à des croyances et pratiques rituelles, au cycle de la vie et des saisons, ces musiques et ces danses ont, dans l'espace et dans le temps, un sens collectif. Les musiques et danses traditionnelles existent, vivent et se développent aujourd'hui encore essentiellement au travers des pratiques culturelles collectives. Penser et revendiquer cela ne relève nullement d'une conception communautariste de la société, mais de la simple existence de communautés aux « identités plurielles, variées et dynamiques » (art.2 de la déclaration universelle sur la diversité culturelle). A la fois urbaines, rurales, locales, régionales, nationales et intercontinentales, les musiques et danses traditionnelles sont avant tout des musiques et des danses qui font société, ici et maintenant et au-delà. En cela, par leur diversité, elles participent de la construction de l'Humanité.

Une culture en mouvement, en circulation | Le collectage, la conservation et l'archivage ne sont pas une fin en soi. Elles ont du sens dans la mesure où elles contribuent à la connaissance et à la transmission, à la dynamique de ces cultures, de l'expression collective et de la création. Les musiques et danses traditionnelles sont des musiques et danses de mouvement, de flux et de circulation plutôt que des musiques de stock figé. Ou pour mieux dire, des cultures de l'être plutôt que de l'avoir.

Une culture en croisement, en hybridation permanente | Nous reprenons à notre compte les positions de l'Unesco qui réfutent les notions d'authenticité et de pureté. Les musiques et danses traditionnelles sont croisements, assimilations locales d'éléments culturels étrangers, plasticité, transmission, hybridation, (re) création perpétuelle, absence totale de frontières. Elles se transforment et se réinventent continuellement.

Une culture française en mouvement et diverse | Les musiques et danses traditionnelles que nous promovons relèvent à la fois d'une culture rurale (les danses, mélodies, chansons et sons qui rythmaient la vie des communautés villageoises jusqu'au XXe siècle), d'une culture apportée en France par les différentes communautés issues de l'immigration et d'une culture urbaine issue des modifications profondes des modes de vie. Nous posons pour principe que toutes enrichissent de manière égale la culture française et doivent être développées pour cela. Les musiques et danses traditionnelles sont au coeur de l'enjeu national de diversité culturelle.

AU COEUR DES MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES : LES VALEURS RÉPUBLICAINES

Nous plaçons les musiques et danses traditionnelles au coeur des enjeux de société. Parce qu'elles ont cette richesse d'être à la fois du côté de l'art, du sensible et en même temps du côté de la pratique des gens. Nous pensons que les musiques et danses traditionnelles portent en elles une réponse à l'enjeu de cohésion sociale : comme expression vivante de la diversité culturelle de notre territoire.

Vivre ensemble | Nous n'appréhendons pas l'art et les pratiques artistiques comme un objet social isolé ou une fin en soi, mais comme un élément constitutif du « vivre ensemble », de la rencontre intergénérationnelle et interculturelle, de l'expression de tous, de l'égalité de valeurs de ces expressions. Les musiques et danses traditionnelles sont des outils de développement culturel et social et nous refusons d'opposer social et culturel.

Droit à la différence et République | Nous défendons le droit à la différence dans l'espace privé mais à l'égalité et à la reconnaissance de l'Autre dans sa singularité, son altérité dans l'espace public. Permettre aux formes

culturelles plurielles de pouvoir se produire dans l'espace public, c'est permettre l'estime de soi et aller à l'encontre du sentiment d'être étranger au territoire sur lequel on vit et donc combattre les logiques du repli identitaire et du communautarisme. Ainsi reconnaître et valoriser l'Autre dans sa différence c'est affirmer sa ressemblance, son appartenance à la citoyenneté républicaine.

Dialogue interculturel | Les espaces d'expression des musiques et danses traditionnelles sont des espaces de rencontres et d'échanges, des lieux de découverte de l'Autre, des lieux de connaissance et re-connaissance de l'Autre, des lieux du dialogue interculturel, des lieux de participation à la vie collective et de développement de la citoyenneté française.

Enrichissement et émancipation | Mettre les musiques et danses traditionnelles dans l'espace public offre à entendre, à saisir des pratiques inattendues qui pourront s'intégrer dans la construction de l'individu, l'enrichir afin qu'il trouve sa place au sein de références artistiques et culturelles qu'il se choisit. En cela, promouvoir les musiques et danses traditionnelles c'est aussi en cela, passer d'une culture héritée à une culture souhaitée.

LA VITALITÉ ARTISTIQUE

L'avenir de cette culture dépend de sa capacité à mettre en place les conditions intellectuelles, financières et matérielles, d'une vitalisation (pour reprendre les termes de la Convention sur le patrimoine culturel immatériel) dont la dimension professionnelle est, à cet égard, essentielle. Les musiques et danses traditionnelles sont nées et continuent d'exister dans les lieux de sociabilité. **L'enjeu aujourd'hui est d'exister aussi sur les scènes (au sens large du terme) du spectacle vivant et dans les lieux de l'enseignement artistique, dans un esprit d'ouverture et de croisements artistiques.**